



Collège d'autorisation et de contrôle

Accusé de réception – BeTV SA – Modification de la déclaration comme distributeur.

Le Collège d'autorisation et de contrôle a été saisi par courrier daté du 25 septembre 2025 d'une modification de la déclaration comme distributeur introduite par BeTV SA.

En sa séance du 2 octobre 2025, le Collège d'autorisation et de contrôle accuse réception de cette déclaration. Il acte que cette déclaration reprend les éléments requis par les articles 2.2-2 et 3.4-1 du décret du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos.

Fait à Bruxelles, le 02/10/2025

DocuSigned by:
Karim Bourki
08013E62BA9E470...

DocuSigned by:
Mathilde Alet
8CA19B3ED537454...